

DEPUIS 1938



# BULLETIN D'INFORMATION

*Edition du 15 juin 2008*

## HARO SUR LES NICHES FISCALES !

486 ! C'est le nombre des « dispositifs fiscaux dérogatoires » qui pourraient être identifiés dans la législation fiscale. Dans un contexte où le bouclage des budgets publics est à ce point difficile que, sur injonctions venues de centre du Pouvoir, le terme de racket fiscal en vogue il y quelques années tend à devenir réalité à l'occasion des contrôles, ce gisement d'économies évalué à quelques 73 milliards d'euros suscite l'intérêt. Nul ne disconvient qu'au plan de la politique publique une telle pagaille dans les finances appelle une remise en ordre.

Pour ce qui regarde les finances privées, l'anticipation est de mise. Cinq dispositifs semblent être, à court terme, dans le collimateur : l'immobilier dans les secteurs sauvegardés, les monuments historiques, les loueurs en meublés professionnels, l'investissement productif outre-mer et l'investissement locatif outre-mer. Quoi que toute décision soit aujourd'hui prématurée, la vigilance s'impose.

Dans l'attente, on regrettera une nouvelle fois que plutôt d'expliquer une mesure politique par une argumentation économique objective donc recevable, on préfère se réfugier derrière des formules grandiloquentes fondées sur des dogmes fumeux pour désigner à la vindicte publique telle ou telle catégorie de la population.

Pascal MARTIN-RETORD

### Travail dissimulé

Le renforcement de la lutte contre le travail dissimulé a été annoncé il y a quelques mois déjà. Mais il faut y revenir.

En effet, chacun peut penser aux situations parfaitement claires de travail purement clandestin parfois révélées par la Presse. Mais la notion de travail dissimulé s'étend aussi aux très nombreuses entreprises petites ou moyennes dans lesquelles l'entraide familiale est pratiquée en toute bonne foi.

Depuis les lois encadrant notamment le statut du conjoint et les stages en entreprise, chaque situation individuelle doit être réévaluée avec un oeil critique.

L'enjeu ? Les budgets des organismes sociaux, bien sûr !

### Le béton doit sécher...

...les travaux administratifs aussi ! Au-delà de la boutade, il est utile de rappeler qu'en matière administrative, qu'il s'agisse de comptabilité, de fiscalité, mais plus encore de droit, et notamment de dispositions patrimoniales, une démarche anticipée, réfléchie, phasée bref, organisée est la meilleure alliée de la réussite d'un projet.

Aussi vrai que l'on n'emménage pas dans un bâtiment aussitôt la décision de construction prise, un schéma juridique, surtout complexe, ne se met pas en place à l'emporte pièce, à la veille d'une échéance fiscale. De la patience et de l'énergie doivent être investies entre la décision et la finalisation. En cette matière aussi, un seul mot d'ordre : anticiper !

### Fermeture du cabinet en août

Comme les années précédentes, et pour éviter un fonctionnement partiel durant plusieurs semaines, le site de Chambéry sera fermé pendant les deux semaines entourant le 15 août, à savoir du lundi 11 août 2008 au vendredi 22 août 2008.

Nous vous invitons à bien vouloir vous rapprocher de vos interlocuteurs habituels afin d'examiner avec eux les dispositions à prendre pour vous assurer le meilleur confort possible pendant cette période.

L'ensemble des équipes du GROUPE MARTIN RETORD vous remercie par avance de votre compréhension, et vous souhaite un bon été.